

# Département de La Creuse

## Evolis 23

### Réunion du Comité du 29 décembre 2025

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT FIEL le 29 décembre 2025 à 16h00, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

**Date 1<sup>ère</sup> convocation :** 8 décembre 2025 – absence de quorum à la séance du 16 décembre 2025

**Date 2<sup>ème</sup> convocation :** 17 décembre 2025

**Présents :** AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean Luc ; BARDET Didier ; BEUZE Daniel ; BLED Nicole ; BODEAU Eric ; CARENTON Daniel ; CARIAT Jacky ; CHAVANT Philippe ; COURATIER Josiane ; DEBROSSE Guy ; DUMAS Daniel ; ELIE Michèle ; GERBER Jean-Marc ; HUMBERT Isabelle ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MEDOC Anne ; MILLOT Catherine ; PETIT Denis ; PICHON Sabine ; PINLOCHE Isabelle ; PLANCOULAINÉ Patrick ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; ROUSSEAU Christian ; VAN DRIEL Arie ; VIARD Philippe.

**Suppléants :** LECLERE Henri ; MARCELLAUD Eric ; VIERA Thierry.

**Excusés :** BARNAUD François ; BROGNARA Myriam ; CARABY Vincent ; DE GRAEVE Gérard ; DELAPORTE Fabrice ; DUQUEROIX Sylvain ; GASNET Gérard ; GRANGE David ; JULLIARD Christian ; LEJEUNE Etienne ; LUGUET Fabienne ; MAILLARD Claude ; MOUTAUD Dominique ; PASDELOU Jérôme ; RENGEAR Jean François ; SIMONNET Nicolas ; VALLES François ; VIENNOIS Guillaume ; VINCENT Victorien.

**Secrétaire de séance :** CARIAT Jacky

### DELIBERATION n°2025-02-042-2

**Collège :** Déchets

	Physique	Voix
Membres	25	75
Présents	5	15
Pouvoirs	/	/
Votants	5	15

**Code nomenclature :** 7.10 – Divers

### Objet : Tarifs déchets 2026

Retire et remplace suite erreur matérielle

Monsieur le Président rappelle l'ensemble des tarifs « déchets » et leur usage. Il propose :

- Pour la majorité des tarifs de s'appuyer sur l'évolution d'un panel d'indice représentatif, soit pour 2026 : +1.82%
- Pour quelques tarifs spécifiques, d'appliquer des évolutions individuelles :
  - ✓ TGAP : évolution réglementaire
  - ✓ Redevance spéciale : OMR : passage de 0.045€/l à 0.050€/l au-delà du seuil de 39m3/an., REC passage de 0.015€/à 0.017€/l au-delà du seuil de 39m3/an
  - ✓ Traitement des encombrants (accès déchèteries) : passage à 134.30€/t

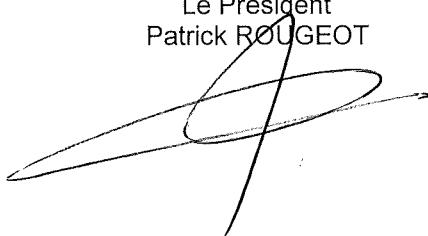
Par ailleurs, compte tenu des évolutions importantes de dépenses attendues sur le traitement des OMR avec le démarrage de la construction de la future UVE sur Limoges, il indique que la part variable de la TEOMi, actuellement fixée à 2.5cts/l, ne suffira pas à couvrir ces charges. Il présente l'évolution de la part variable théorique sur les prochaines années (variation entre 2.3 à 3.8 cts/l, puis stabilisation à 3.0cts/l). Pour lisser ces fluctuations, il propose une évolution dès 2026 à 3.0 cts/l. Il souligne que l'évolution de la part variable de la TEOMi impacte directement d'autres tarifs (redevance spéciale, collectes sur manifestations, etc.).



Après délibération, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver la fixation de la part variable de la TEOMi à 3.0 cts/l au 1<sup>er</sup> janvier 2026
- D'approuver l'ensemble des tarifs déchets pour 2026, joints en annexe à la présente délibération.

Le Président  
Patrick ROUGEOT



Publication le :